Mardi, le 26 avril 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce mardi, vingt-six avril deux mille vingt-deux (26-04-2022) à onze heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège  $N^{\circ}$  1 = Claude Dupont Siège  $N^{\circ}$  2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Onil Giguère

Siège  $N^{\circ}$  4 = Pauline Dumoulin

Siège  $N^{\circ}$  5 = Isabelle Harmegnies

Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

## **ORDRE DU JOUR**

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 4 –
 Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

APPUI AU PROJET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS (Régie intermunicipale regroupant les 5 municipalités suivantes : Canton de Ham-Nord, Notre-Dame de Ham, Saint-Adrien, Saint-Fortunat et Saints-Martyrs-Canadiens) désire présenter un projet de la bonification d'ententes intermunicipales existantes dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

## ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à participer au projet de la bonification d'ententes intermunicipales et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 –
  Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

202204-129

_	Le conseil nomme la Régie intermunicipale d'incendie des 3	Monts							
	organisme responsable du projet.								

Adoptée

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

conseiller h 30.	Claude	Dupont	propose	que	la	session	soit	close	à	
			Maryse Ducharme, Directrice générale et greffière-trésorière							
		 Pie	 erre Theri	 rien, 1	 nai	re	•••••		•••	

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

